



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/175/3

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ**

ANIGOSANTHE DE MANGLES

(Anigozanthus Labill.)

**GENÈVE
2000**

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/175/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 2000-04-05

**INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS**

**UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES**

**INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN**

**UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES**

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ**

ANIGOSANTHE DE MANGLES

(Anigozanthus Labill.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen	3
II. Matériel requis.....	3
III. Conduite de l'examen.....	3
IV. Méthodes et observations.....	3
V. Groupement des variétés.....	4
VI. Caractères et symboles.....	5
VII. Tableau des caractères.. ..	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	12
IX. Littérature.....	15
X. Questionnaire technique.....	16

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Anigozanthus* Labill. à multiplication végétative de la famille des hémodoracées et à leurs hybrides.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale recommandée de matériel végétal est de :

10 jeunes plantes.

2. Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants.

3. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. L'examen demande en règle générale un cycle de végétation. Lorsqu'il subsiste un doute sur la distinction ou l'homogénéité après un cycle de végétation, l'examen est poursuivi pendant un second cycle.

2. Les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin du cycle de végétation. Chaque essai doit porter sur un total de 10 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations par mesure ou dénombrement doivent être effectuées sur 10 plantes ou 10 parties de plantes, à raison d'une partie par plante, lorsque les cinq premières fleurs se sont ouvertes sur l'inflorescence dominante.

2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 10 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 1.
3. La ramification doit être déterminée sur la tige florale dominante.
4. Les mesures et les observations relatives à la feuille doivent être effectuées sur la feuille adulte la plus longue de la pousse portant la tige florale dominante.
5. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Pour déterminer la couleur des poils, retirer les poils, les placer sur un fond de papier blanc et les éclairer avec une lumière naturelle. Agrandir 10 fois. Ne pas tenir compte de la couleur des poils dans le tiers situé vers la base.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.
2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - a) Plante : hauteur (y compris les inflorescences) (caractère 1)
 - b) Inflorescence : ramification (caractère 10)
 - c) Lobes du périanthe : courbure (caractère 23)
 - d) Groupe de couleur de la fleur : en fonction de la couleur des poils au niveau du tiers médian du tube du périanthe

- Gr. 1 : vert
- Gr. 2 : jaune
- Gr. 3 : orange
- Gr. 4 : rouge
- Gr. 5 : rose
- Gr. 6 : pourpre grisâtre
- Gr. 7 : pourpre foncé

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.
2. En regard des différents niveaux d'expression de chaque caractère figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.
3. Légende :
 - (*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.
 - (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Plant: height (* (including inflorescences)	Plante: hauteur (y compris les inflorescences)	Pflanze: Höhe (einschließlich Blütenstände)	Planta: altura (incluida las inflorescencias)		
short	basse	niedrig	baja	Firefly	3
medium	moyenne	mittel	media	Dwarf Delight	5
tall	haute	hoch	alta	Red Cross	7
2. Plant: number of inflorescences	Plante: nombre d'inflorescences	Pflanze: Anzahl Blütenstände	Planta: número de inflorescencias		
few	petit	gering	bajo	Regal Claw	3
medium	moyen	mittel	medio	Regal Red	5
many	grand	groß	alto	Red Cross	7
3. Leaf: length	<i>Feuille: longueur</i>	<i>Blatt: Länge</i>	<i>Hoja: longitud</i>		
short	courte	kurz	corta	Firefly	3
medium	moyenne	mittel	media	Velvet Harmony	5
long	longue	lang	larga	Red Cross	7
4. Leaf: width (+)	<i>Feuille: largeur</i>	<i>Blatt: Breite</i>	<i>Hoja: anchura</i>		
narrow	étroite	schmal	estrecha	Pink Joey	3
medium	moyenne	mittel	media	Ruby Jools	5
broad	large	breit	ancha	Red Cross	7
5. Leaf: attitude (* (+)	<i>Feuille: port</i>	<i>Blatt: Haltung</i>	<i>Hoja: porte</i>		
erect	dressé	aufrecht	erecta	Joey Rouge	1
semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecta	Twilight	2
spreading	étalé	waagerecht	rastrera	Pixie Paw	3

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. Leaf: degree of curvature (+)	<i>Feuille: degré de courbure</i>	Blatt: Stärke der Krümmung	Hoja: grado de curvatura		
straight	nulle	gerade	nula	Bush Glow	1
slightly curved	légèrement arquée	leicht gebogen	ligeramente curvada	Bush Ruby	2
strongly curved	fortement arquée	stark gebogen	fuertemente curvada		3
7. Leaf: color	<i>Feuille: couleur</i>	<i>Blatt: Farbe</i>	<i>Hoja: color</i>		
grey green	gris-vert	graugrün	verde-gris	Bush Emerald	1
green	vert	grün	verde	Bush Glow	2
purplish green	vert-pourpâtre	purpurgrün	verde púrpura		3
8. Leaf: glaucosity	Feuille: glaucescence	<i>Blatt: Bereifung</i>	<i>Hoja: cerosidad</i>		
weak	faible	gering	débil		3
medium	moyenne	mittel	media		5
strong	forte	stark	fuerte		7
9. Leaf: degree of hairiness of margin	Feuille: densité de la pilosité du bord	Blatt: Stärke der Behaarung des Randes	Hoja: grado de vellosidad del borde		
absent or very weakly expressed	absente ou très faiblement exprimée	fehlend oder sehr gering ausgeprägt	ausente o expresado muy débilmente	Bush Emerald	1
weakly expressed	faiblement exprimée	gering ausgeprägt	expresado débilmente		2
strongly expressed	fortement exprimée	stark ausgeprägt	expresado fuertemente		3
10. Inflorescence: ramification (*)	Inflorescence: ramification	Blütenstand: Verzweigung	Inflorescencia: ramificación		
absent	absente	fehlend	ausente	Bush Emerald	1
present	présente	vorhanden	presente	Red Cross	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
11. Inflorescence: degree of (+) ramification	Inflorescence: degré de ramification	Blütenstand: Grad der Verzweigung	Inflorescencia: grado de ramificación		
primary	primaire	einfach	primaria	Bush Nugget	1
secondary	secondaire	zweifach	secundaria	Bush Glow	2
tertiary	tertiaire	dreifach	terciaria	Bush Ember	3
12. Inflorescence: length of lowest lateral	Inflorescence: longueur de la pousse latérale le plus bas	Blütenstand: Länge des untersten Seitenzweiges	Inflorescencia: longitud de la ramificación lateral más baja		
short	courte	kurz	corto		3
medium	moyenne	mittel	medio		5
long	longue	lang	largo		7
13. Inflorescence: number of flowers (+)	Inflorescence: nombre de fleurs	Blütenstand: Anzahl Blüten	Inflorescencia: número de flores		
few	peu nombreux	gering	bajo	Bush Emerald	3
medium	moyen	mittel	medio	Dwarf Delight	5
many	nombreux	groß	alto	Red Cross	7
14. Pedicel: color of hairs	Pédicelle: couleur des poils	Blütenstiel: Farbe der Haare	Pedicelo: color de la vellosidad		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
15. Perianth tube: length	Tube du périanthe: longueur	Kronenröhre: Länge	Tubo del periantio: longitud		
short	courte	kurz	corto	Pixie Paw	3
medium	moyenne	mittel	medio	Joey Rouge	5
long	longue	lang	largo	Bush Emerald	7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. Perianth tube: width (+)	Tube du périanthe: largeur	Kronenröhre: Breite	Tubo del periantio: anchura		
narrow	étroite	schmal	estrecho	Velvet Harmony	3
medium	moyenne	mittel	medio	Dwarf Delight	5
broad	large	breit	ancho	Space Age	7
17. Perianth tube: profile (+)	Tube du périanthe: profil	Kronenröhre: Profil	Tubo del periantio: perfil		
flared distally	évasé à l'extrémité distale	am distalen Ende verbreitert	ensanchado en la extremidad distal	Early Spring	1
broadening evenly	élargissement régulier	gleichmäßig verbreitert	ensanchamiento uniforme	Bush Ranger	2
constricted medially	étranglé au milieu	in der Mitte verengt	estrechado en el medio	Mini Red	3
parallel	parallèle	parallel	paralelo		4
expanded medially	élargi au milieu	in der Mitte ver- breitert	ensanchado en el medio		5
18. Perianth tube: predominant color (*)	Tube du périanthe: couleur dominante	Kronenröhre: überwiegende Farbe	Tubo del periantio: color predominante		
green	vert	grün	verde		1
yellow	jaune	gelb	amarillo		2
orange	orange	orange	naranja		3
red	rouge	rot	rojo		4
pink	rose	rosa	rosa		5
purple	pourpre	purpur	púrpura		6
19. Perianth tube: number of colors of hair	Tube du périanthe: nombre de couleurs des poils	Kronenröhre: Anzahl Farben der Haare	Tubo del periantio: número de colores de la vellosidad		
one	une	eine	uno	Bush Ochre	1
two	deux	zwei	dos	Bush Nugget	2
three	trois	drei	tres		3

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20. Perianth tube: color of <u>tip</u> of hairs	Tube du périanthe ; couleur de l'<u>extrémité</u> des poils	Kronenröhre: Farbe der <u>Haarspitzen</u>	Tubo del periantio: color del <u>extremo</u> de la vellosidad		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
21. Perianth tube: color of <u>middle</u> third of hairs	Tube du périanthe: couleur du tiers <u>moyen</u> des poils	Kronenröhre: Farbe des <u>Mittelteils</u> der Haare	Tubo del periantio: color del tercio <u>medio</u> de la vellosidad		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
22. Perianth lobe: length of longest	Lobe du périanthe: longueur du plus long	Kronenlappen: Länge des längsten	Lóbulo del periantio: longitud del más largo		
short	court	kurz	corto		3
medium	moyen	mittel	medio		5
long	long	lang	largo		7
23. Perianth lobes: (*) reflexing (+)	Lobes du périanthe: courbure	Kronenlappen: Umbiegung	Lóbulos del periantio: curvatura		
absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Bush Surprise	1
weak	faible	gering	débil	Bush Glow	3
medium	moyenne	mittel	media		5
strong	forte	stark	fuerte		7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Red Cross	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
24. Flower: number of anthers at top of perianth (+)	Fleur: nombre d'anthères en haut du périanthe	Blüte: Anzahl Antheren an der Spitze der Krone	Flor: número de anteras en el extremo del periantio		
two	deux	zwei	dos	Fire Fly	1
four	quatre	vier	cuatro	Pixie Paw	2
six	six	sechs	seis	Ruby Jools	3
25. Ovary: color of hairs	Ovaire: couleur des poils	Fruchtknoten: Farbe der Haare	Ovario: color de la vellosidad		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
26. Flower: position of stigma in relation to anthers (+)	Fleur: position des stigmates par rapport aux anthères	Blüte: Position der Narbe im Verhältnis zu den Antheren	Flor: posición del estigma en relación con las anteras		
below	au-dessous	unterhalb	debajo	Fire Fly	1
same level	au même niveau	auf gleicher Höhe	al mismo nivel	Pixie Paw	2
above	au-dessus	oberhalb	encima		3
27. Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de comienzo de la floración		
early	précoce	früh	temprana		3
medium	moyenne	mittel	media		5
late	tardive	spät	tardía		7

VIII. Explications du tableau des caractères

Add. 4 : Feuille : largeur

La largeur de la feuille doit être mesurée au point le plus large.

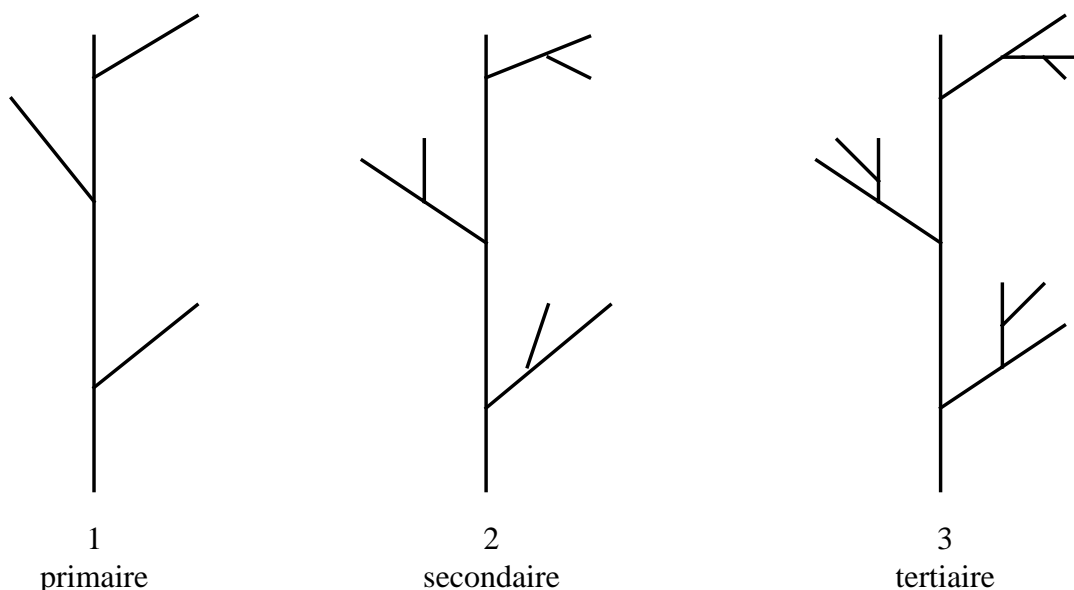
Add. 5 : Feuille : port

Le port de la feuille doit être observé à la base de celle-ci.

Add. 6 : Feuille : degré de courbure

La courbure de la feuille doit être observée au niveau du tiers médian de la feuille.

Add. 11 : Inflorescence : degré de ramification



Add. 13 : Inflorescence : nombre de fleurs

Le nombre de fleurs sur l'inflorescence ne doit comprendre que les fleurs de plus de 3 mm.

Ad. 16 : Tube du périanthe: largeur

La largeur en coupe transversale du tube du périanthe doit être observée à la base des lobes du périanthe.

Add. 17 : Tube du périanthe : profil



1
évasé à
l'extrémité distale



2
élargissement
régulier



3
étranglé au
milieu



4
parallèle



5
élargi
au milieu

Add. 23 : Lobes du périanthe : courbure



1
nulle ou
très faible



3
faible



5
moyenne

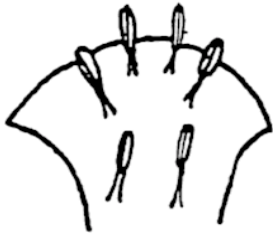


7
forte

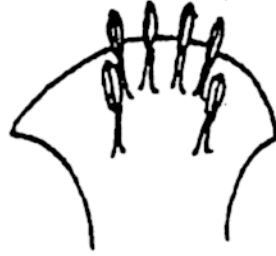


9
très forte

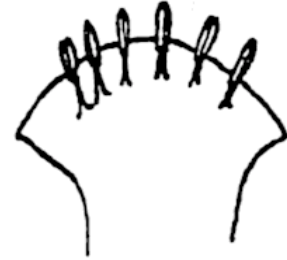
Add. 24 : Fleur : nombre d'anthères en haut du périanthe



1
deux

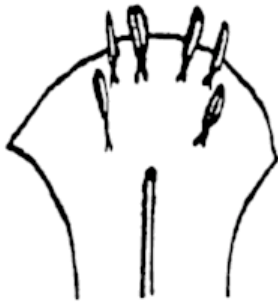


2
quatre

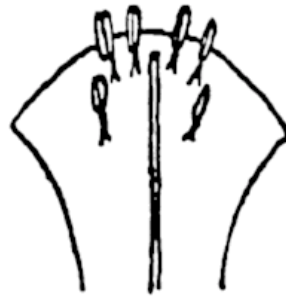


3
six

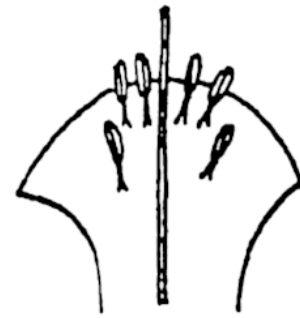
Add. 26 : Fleur : position du stigmate par rapport aux anthères



1
au-dessous



2
au même niveau



3
au-dessus

IX. Littérature

Records of the Australian Cultivar Registration Authority, Australian National Botanical Gardens, Canberra, AU.

Elliot and Jones, 1982: "Encyclopedia of Australian Plants Suitable for Cultivation," Vol 2, Lothian, Melbourne, AU.

Marchant et al, 1987: "Flora of the Perth Region," West Australian Herbarium, Department of Agriculture, AU.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux Administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Anigozanthus</i> Labill. ANIGOSANTHE DE MANGLES</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... []

b) Mutation (préciser la variété parente)

..... []

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... []

d) Autre (à préciser)

..... []

4.2 Méthode de reproduction ou de multiplication

In vitro

..... []

Autre (à préciser)

..... []

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : hauteur (y compris les inflorescences) (1)		
basse	Firefly	3[]
moyenne	Dwarf Delight	5[]
haute	Red Cross	7[]
5.2 Inflorescence : ramification (10)		
absente	Bush Emerald	1[]
présente	Red Cross	9[]
5.3 Lobes du périanthe : courbure (23)		
nulle ou très faible	Bush Surprise	1[]
faible	Bush Glow	3[]
moyenne		5[]
forte		7[]
très forte	Red Cross	9[]
5.4 Groupe de couleur de la fleur		
Gr.1 vert		1[]
Gr.2 jaune	Sunglow	2[]
Gr.3 orange		3[]
Gr.4 rouge	Bush Splendour	4[]
Gr.5 rose	Pink Joey	5[]
Gr.6 pourpre grisâtre		6[]
Gr.7 pourpre foncé		7[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Détermination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
-------------------------------------	---	---	---

^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres renseignements

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

- a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

- b) Dans l'affirmative, cette autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

[Fin du document]